Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203566-20251208-2025_58-DE

Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et 8 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 2 décembre 2025, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 13

Etaient présents		Denis MANAC'H, Maire, Valérie RAMONÉ, Nicolas LE GONIDEC, Bertrand RENIER, Adjoints, Nathalie MÉLOU, Marie LE MERRER, Solène LE NORMAND, Denis LE BUHAN, Richard LE CARRÉ, Benjamin BUREL, Cyril COLLIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Anne Émilie LE VERGER donne pouvoir à Benjamin BUREL
Secrétaire de séance		Cyril COLLIN

✔ Rénovation énergétique de l'école – demande de subvention au titre de la DETR-DSIL

Délibération n° 2025-58

M. le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique de l'école, et fait savoir que ces travaux peuvent bénéficier de plusieurs subventions, notamment de l'État avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- A solliciter toute aide financière mobilisable dans le cadre de ce projet, notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- A réaliser toute démarche afférente à ce dossier selon le plan de financement prévisionnel établi :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux	578 074,37 €	Etat – DETR 2026	115 614,00 €	20 %
		Etat – DSIL 2026	40 465,00 €	7 %
		Fonds vert	49 750,00 €	8,61 €
		Région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne	61 691,66 €	10,67 %
		Contrat de territoire	102 148,00 €	17,67 %
		ORECA	35 000,00 €	6,05 %
		Autofinancement	173 405,71 €	30 %
TOTAL	578 074,37 €	TOTAL	578 074,37 €	100 %

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203566-20251208-2025_58-DE

Entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables pour cette opération, notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026, et toute autre aide possible auprès d'autres financeurs potentiels, selon le plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Trégomeur s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des différents financeurs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Denis MANAC'H.

Certifié exécutoire par le Maire,
transmise en Préfecture le 11 décembre 2025
et publiée le 11 décembre 2025

MAIRIE DE TREGOMEUR (Côtes d'Armor)